

Problèmes Sanitaires en Elevage Amateur

La poule Noire du Berry est une race rustique qui présente de ce fait une bonne résistance aux divers parasites internes. Un suivi rigoureux de l'élevage et des interventions préventives sont généralement suffisants pour éviter de graves problèmes : hygiène du bâtiment, surface des parcours herbeux, ombrage, absence d'humidité excessive, alimentation, abreuvement, éviter dans la mesure du possible de mélanger des lots d'animaux d'âges différents.

Cependant, certains soucis peuvent apparaître suite à des stress, des aléas climatiques, des transports d'animaux... Je pense qu'il est bon de connaître quelques notions basiques afin de ne pas être pris au dépourvu si un problème se présente.

Vous pouvez avoir recours à votre vétérinaire en lui expliquant les symptômes, faire analyser un animal au laboratoire départemental... ou bien laisser faire la nature au risque de perdre quelques animaux et de propager la contamination à l'ensemble du lot !!

C'est pourquoi il vaut mieux prévenir que guérir en adoptant les règles d'une bonne hygiène générale.

En conséquence, les propos qui vont suivre ne sont pas une ordonnance mais quelques conseils que chacun pourra adapter en fonction de sa situation. Un minimum de rigueur est nécessaire.

J'évoquerai donc les éventuels problèmes lors des différentes étapes de l'élevage.

1- Les parasites internes (vers nématodes, coccidies...)

- A partir de la 3^{ème} semaine

- Penser à la vermifugation en renouvelant un 2nd traitement 3 à 4 semaines plus tard ; alterner les matières actives pour éviter les résistances (pipérazine ou lévamisole par exemple).

Ce sont souvent des vers nématodes qui parasitent le caecum et l'intestin grêle ou qui se situent dans la trachée (syngamose).

De manière plus biologique, on peut utiliser des « remèdes » qui ont une certaine efficacité : hacher 10 gousses d'ail, faire macérer dans 5 litres d'eau pendant 10 heures puis faire bouillir pendant 15 à 20 minutes, faire refroidir, rajouter une cuillerée à café de vinaigre de cidre par litre d'eau. Distribuer cette préparation en l'état comme eau de boisson.

- En cas de coccidiose :

Les coccidies sont des organismes parasites (protozoaires) composés d'une seule cellule qui envahissent les parois intestinales et caecales (fientes sanguinolentes).

En général, les volailles supportent assez bien les coccidies mais un stress (froid ou une maladie) peut provoquer l'apparition de la coccidiose. Une première infestation sur un animal en bonne santé entraîne une immunité qui lui permettra de résister aux infestations ultérieures. Plus l'animal vieillit, plus il devient résistant.

On adoptera ici des mesures d'hygiène préventive : eau propre chaque jour et terrain peu humide.

Intervenir en préventif avec du toltrazuril par exemple ou en curatif avec de la sulfadiméthoxine (sulfamide à longue durée d'action) ou en association triméthoprime + sulfadiméthoxine (attention uniquement sur poussins de 3 semaines minimum).

☞ Dans tous les cas s'adresser à son vétérinaire et faire analyser un animal mort pour connaître les raisons et traiter en connaissance de cause.

- Lors de l'achat de poulettes ou coqs

- Se renseigner auprès du vendeur sur la vermifugation déjà réalisée (matière active utilisée et date du traitement).

☞ Si un traitement est nécessaire (chimique), bien respecter le délai avant la ponte (1 mois en général, se référer dans tous les cas aux conditions d'utilisation du produit).

☞ Si un traitement est nécessaire (chimique), bien respecter le délai avant l'abattage (se référer aux conditions d'utilisation du produit).

- Au cours de l'élevage

- En fin d'année, profiter de la période de la mue et de l'absence de ponte pour vermifuger (cf traitements déjà évoqués ci-dessus).
- Faire une cure vitamines sans oublier l'apport de coquilles d'huitres pour préparer la ponte future ou mettre à disposition des blocs à picorer (apport de minéraux).
- Intervention au niveau du sol afin d'éliminer divers parasites : épandre en automne hiver hors de la présence des animaux 2 à 3 kg de cyanamide de chaux par are (100 m²) ou de la chaux vive. Le sulfate de fer parfois conseillé a tendance à acidifier le sol tandis que la cyanamide de chaux aura l'effet inverse et détruira aussi la mousse qui aura moins tendance à réapparaître dans le cas où l'acidité du sol sera moins élevée.

2- Les parasites externes (poux, gales et autres insectes rampants...)

- Les poux

- Etre rigoureux dans la propreté des locaux : nettoyer régulièrement abreuvoirs, mangeoires, nichoirs, et perchoirs (attention surtout si présence de bois ou recoins divers).
- Peu d'insecticides sont utilisables actuellement, on en trouve cependant à base de pyrèthre végétal ou d'essence de géranium que l'on applique de manière préventive.
- On peut épandre aussi de la terre de diatomée non calcinée dans les nichoirs et la litière. Les diatomées sont des algues microscopiques d'origine organique et fossile extraites de carrières. C'est un insecticide non toxique et non sélectif utilisé en agriculture biologique. La terre de diatomée est composée de silice qui provoque des lésions du tube digestif ainsi que sur les membres et les carapaces des insectes. Elle absorbe très efficacement, par ailleurs, l'humidité des litières et élimine les odeurs.

Il est aussi possible de mettre de la terre de diatomée dans un bac à sable réservé aux volailles, ou mettre de la cendre de bois à disposition pour le poudrage des animaux.

- Gale des pattes

- Il n'existe plus d'acaricide utilisable, mais il suffit d'appliquer un produit gras pour asphyxier les parasites (acariens). Des remèdes anciens peuvent être appliqués : constituer « une mayonnaise » avec 1/3 de fleur de soufre + 1/3 d'huile végétale + 1/3 d'essence de térébenthine. Appliquer 5 jours consécutifs avec un pinceau dans le sens inverse des écailles des tarsi et doigts pour favoriser la pénétration du produit puis 1 jour/semaine pendant 3 semaines.

On évitera l'humidité excessive de l'environnement.

En conclusion, si vous devez utiliser des produits chimiques, n'utilisez que des produits autorisés sur les volailles ou les locaux (et l'un ne va pas forcément sur l'autre !).

Dans le cas de vermifugation ou d'anticoccidien, bien respecter les délais avant ponte ou abattage. Il en va de votre santé et de celle des autres.